

Tarifs - Contrôles passeport phytosanitaire et certification

Activité d'inspection en Suisse

Approbation par le Département fédéral de l'économie DFE le 26.2.2010

- **Frais forfaitaires** **Fr. 400.-- par contrôle**
Frais forfaitaires réduits **Fr. 250.-- par contrôle**
Dans le cadre de la même organisation ou de la même entreprise, il est possible d'accorder des frais forfaitaires réduits pour des parcelles supplémentaires qui doivent faire l'objet d'un contrôle séparé.
- **Contrôles passeport phytosanitaire / Certification:**
La facturation se fait selon le temps effectif du contrôle dans l'entreprise.
Tarif par heure de contrôle **Fr. 150.--**
Kilomètres effectués dans l'entreprise **Fr. --.70 par km**
(Facturation à partir de 30 km)
Les contrôles convenus qui, à cause de l'absence du responsable ou pour d'autres raisons ne peuvent pas être effectués, seront facturés selon les frais + les frais de déplacement (frais de voiture à Fr. 0.70 /km).
- **Certification des arbres fruitiers:**
Cotisation d'entrée unique certification **Fr. 500.--**
Cotisation annuelle certification par catégorie **Fr. 800.--**
Impression d'étiquettes **Fr. --.15 par pce**
Taxe de base impression d'étiquettes **Fr. 30.-- par commande**
Prix par changement d'étiquettes **Fr. 5.--**
Établissement de certificats pour livraisons à l'étranger **Fr. 25.-- par certificat**
- **Éclaircissements en dehors des contrôles ordinaires:**
Selon les frais **Fr. 150.-- par heure**

- **Taxe sur la valeur ajoutée**

Tous les prix se comprennent TVA non incluse

- **Subventions**

Les contrôles seront subventionnés par l'Office fédéral de l'agriculture comme suit:

- Contrôles des passeports phytosanitaires 50%
- Deuxième contrôle zone de sécurité (ZP-b2) 90%
- Certification des arbres fruitiers aucune

Aucune subvention ne sera accordée pour:

- Les éclaircissements en dehors des contrôles ordinaires et pour des contrôles non effectués pour lesquels l'entreprise est responsable.

CONCERPLANT